



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R20-2020-093

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2020

# Sommaire

## Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2020-08-20-003 - arrêté portant subdélégation de signature à Mme QUENEHERVE,  
M. CARLOTTI et Mme TURPIN (2 pages)

Page 3

Secrétariat Général pour les Affaires de Corse

R20-2020-08-20-003

arrêté portant subdélégation de signature à Mme  
QUENEHERVE, M. CARLOTTI et Mme TURPIN

Arrêté n°  
portant subdélégation de signature à Mme QUENEHERVE, M. CARLOTTI et Mme TURPIN

**L'administrateur des douanes et droits indirects  
à la direction régionale de Corse**

- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 79 ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret modifié n°2007-1665 du 26 novembre 2007 portant organisation des services déconcentrés de la DGDDI ;
- VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal LELARGE, préfet hors classe, en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
- VU l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics, en date du 16 novembre 2017, portant nomination et affectation de M. Jean-Philippe VIGOT à Ajaccio (DR de Corse), en la qualité d'administrateur des douanes et droits indirects pour assurer les fonctions de directeur régional, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- VU l'arrêté n°R20-2020-08-18-014 de M. le Préfet de Corse, en date du 18 08 2020, portant délégation de signature à M. Jean-Philippe VIGOT, administrateur des douanes et droits indirects à la direction régionale de Corse

DGDDI

direction régionale des douanes et droits indirects de Corse

cabinet régional

3 parc Cunéo d'Ornano, BP 328

20 179 Ajaccio cedex 1

Site Internet : [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Affaire suivie par : Jean Lavigne

Tél. : 09 702 78 906

Courriel : [jean.lavigne@douane.finances.gouv.fr](mailto:jean.lavigne@douane.finances.gouv.fr)

## A R R E T E

Article 1<sup>er</sup> En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe VIGOT, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Gaëlle QUENEHERVE, adjointe opérationnelle, chargée de l'action économique et de l'orientation des contrôles, ou si elle-même est empêchée, à M. Emile CARLOTTI, chef divisionnaire, ou si lui-même est empêché, à Mme Huguette TURPIN, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, tous actes et décisions relatifs aux missions, au fonctionnement et à l'organisation de la direction régionale des douanes de Corse, à l'exception :

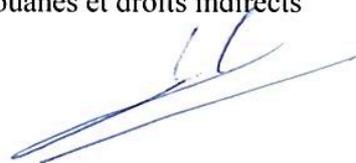
- des correspondances adressées :
  - au Président de la République
  - au Premier ministre
  - aux ministres
  - aux parlementaires
- des arrêtés réglementaires de portée générale

Article 2 : L'administrateur des douanes et droits indirects à la direction régionale de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse

Fait à Ajaccio, le 20 août 2020

Pour le Préfet de Corse et par délégation

L'administrateur des douanes et droits indirects



Jean-Philippe VIGOT